



# **Direction départementale des territoires** Service Environnement Eau Forêts

**Direction départementale des territoires** Service Environnement

Arrêté inter-préfectoral n° 38-2022-03-10-00008

listant les agglomérations d'assainissement définies à l'article R 2224-6 du code général des collectivités territoriales dont le territoire s'étend sur les départements de la Savoie et de l'Isère

Le Préfet de Savoie, Chevalier de la Légion d'honneur, Officier de l'ordre national du Mérite Le Préfet de l'Isère, Chevalier de la Légion d'honneur, Chevalier de l'ordre national du Mérite

Vu la directive européenne 91/271/CEE du 21 mai 1991 relative au traitement des eaux urbaines résiduaires ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article R.2224-6;

Vu le Code de l'Environnement, notamment l'article R214-1

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination du préfet de la Savoie, M. Pascal BOLOT;

Vu le décret du 19 mai 2021 portant nomination du préfet de l'Isère, M. Laurent PREVOST ;

Considérant que le Préfet doit arrêter la liste des agglomérations d'assainissement en déterminant les systèmes d'assainissement qui les composent conformément à l'article R2224-6 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture de Savoie et de la secrétaire générale de la préfecture de l'Isère,

## Arrête

# Article 1 - Objet de l'arrêté

La liste des agglomérations d'assainissement dont le territoire s'étend sur les départements de la Savoie et de l'Isère figure en annexe du présent arrêté. Cette liste mentionne également les systèmes d'assainissement composant chaque agglomération d'assainissement ainsi que les communes qui y sont rattachées.

### Article 2 - Voies et délais de recours

Conformément à l'article R.421-1 du Code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux, dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif de Grenoble. Ce recours est possible par téléprocédure <a href="https://www.telerecours.fr">https://www.telerecours.fr</a>. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Préfet de l'Isère. Cette démarche interrompt le délai de recours contentieux, ce dernier devant être introduit dans le délai de deux mois suivant une décision implicite ou explicite de l'autorité compétente (le silence de l'administration pendant un délai de deux mois valant décision implicite de rejet).

### Article 3 - Exécution

La secrétaire générale de la préfecture de Savoie, la secrétaire générale de la préfecture de l'Isère, les directeurs départementaux des territoires de Savoie et de l'Isère sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Savoie et de l'Isère et mis a disposition du public sur les sites internet des services de l'État des départements concernés.

Fait à Chambéry, le

2 8 AVR. 2022

Fait à Grenoble, le

MARS ZUZZ

Le Préfet

Pascal BOLOT

Laurent PREVOST

### ന

# Annexe

# Liste des agglomérations d'assainissement dont le territoire s'étend dans les départements de l'Isère et de la Savoie

système de collecte, d'une station de traitement des eaux usées et des ouvrages assurant l'évacuation des eaux usées traitées vers le milieu récepteur, tels que détaillés ci-dessous. Conformément à la rubrique 2.1.1.0. de la nomenclature annexée à l'article R.214-1 du code de l'environnement, un système d'assainissement est constitué d'un

Nom des communes rattachées en tout ou partie à l'agglomération d'assainissement	73105 : ECHELLES 38236 : MIRIBEL-LES-ECHELLES 38376 : SAINT-CHRISTOPHE-SUR-GUIERS 73229 : SAINT-CHRISTOPHE 38155 : ENTRE-DEUX-GUIERS	73207 : PRESLE 73159 : MOLLETTES 39078 : CHAPELLE-DU-BARD 73141 : LAISAUD 38426 : SAINT-MAXIMIN 38062 : BUISSIERE 73027 : ARVILLARD 38006 : ALLEVARD 38007 : ROTHEREN 73277 : ROTHEREN 73075 : CHAPELLE-BLANCHE 73095 : CROIX-DE-LA-ROCHETTE	73204 : PONT-DE-BEAUVOISIN 73100 : DOMESSIN 38354 : SAINT-ALBIN-DE-VAULSERRE 73039 : BELMONT-TRAMONET 38233 : PRESSINS 38343 : ROMAGNIEU 38398 : SAINT-JEAN-D'AVELANNE 38315 : PONT-DE-BEAUVOISIN
Code SANDRE des systèmes de collecte assurant la collecte des eaux usées produite par l'agglomération d'assainissement	060838155001	060838314001	060838343002
Nom des systèmes de collecte assurant la collecte des eaux usées produite par l'agglomération d'assainissement	ENTRE-DEUX-GUIERS Moulin Neuf	PONTCHARRA	La Calabre
Nom des systèmes de collecte assurant la collecte collecte assurant la collecte des eaux usées produite par l'agglomération d'assainissement	En service	En service	En service
Code Sandre des stations d'épuration assurant le traitement des eaux usées produites par l'agglomération d'assainissement	60838155105	60938314001	60938343002
Nom des stations assurant le traitement des eaux usées produites par l'agglomération d'assainissement	ENTRE-DEUX-GUIERS 60938155105	PONTCHARRA	ROMAGNIEU/LA CALABRE
Code SANDRE de l'agglomération d'assainissement	060000238155	060000138314	060000138315
Nom de l'agglomération d'assainissement	ENTRE-DEUX-GUIERS MOULIN NEUF	PONTCHARRA	PONT-DE-BEAUVOISIN

•		

Nom des communes rattachées en tout ou partie à l'agglomération d'assainissement	73018 : ARBIN 73017 : APREMONT 38075 : CHAPAREILLAN 73171 : MONTMELLAN 73151 : PORTE-DE-SAVOIE 73183 : MYANS 73249 : SAINT-JEOIRE-PRIEURE	73274 : SAINT-PIERRE-D'ENTREMONT (Savoie) 38446 : SAINT-PIERRE-D'ENTREMONT (Isère)
Code SANDRE des systèmes de collecte assurant la collecte des eaux usées produite par l'agglomération d'assainissement	060873171001	060873274001
Nom des systèmes de collecte assurant la collecte des aux usées produite par l'agglomération d'assainissement	Montmélian	SAINT-PIERRE- D'ENTREMONT Les Combettes
Nom des systèmes de collecte assurant la collecte collecte assurant la collecte des eaux usées produite par l'agglomération d'assainissement	En service	En service
ations le usées	60973171003	60973274001
Nom des stations Code Sandre des strassurant le arsiement des eaux traitement des eaux usées produites par l'agglomération d'assainissement d'assainissement	MONTMELIAN	SAINT-PIERRE- D'ENTREMONT Les Buis
Code SANDRE de l'agglomération d'assainissement	060000173171	060000373274
Nom de l'agglomération d'assainissement	MONTMELIAN	SAINT-PIERRE- D'ENTREMONT 2